# 4.2.1

ECHELLE COMMUNALE

Communauté de Communes
Pays de Lapalisse

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ARRÊTÉ : Le 2 juillet 2025

APPROUVÉ :

## COMMUNE : ANDELAROCHE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 2.05.2025
Arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Fait à Lapalisse, le 2.05.2025

Cittànova

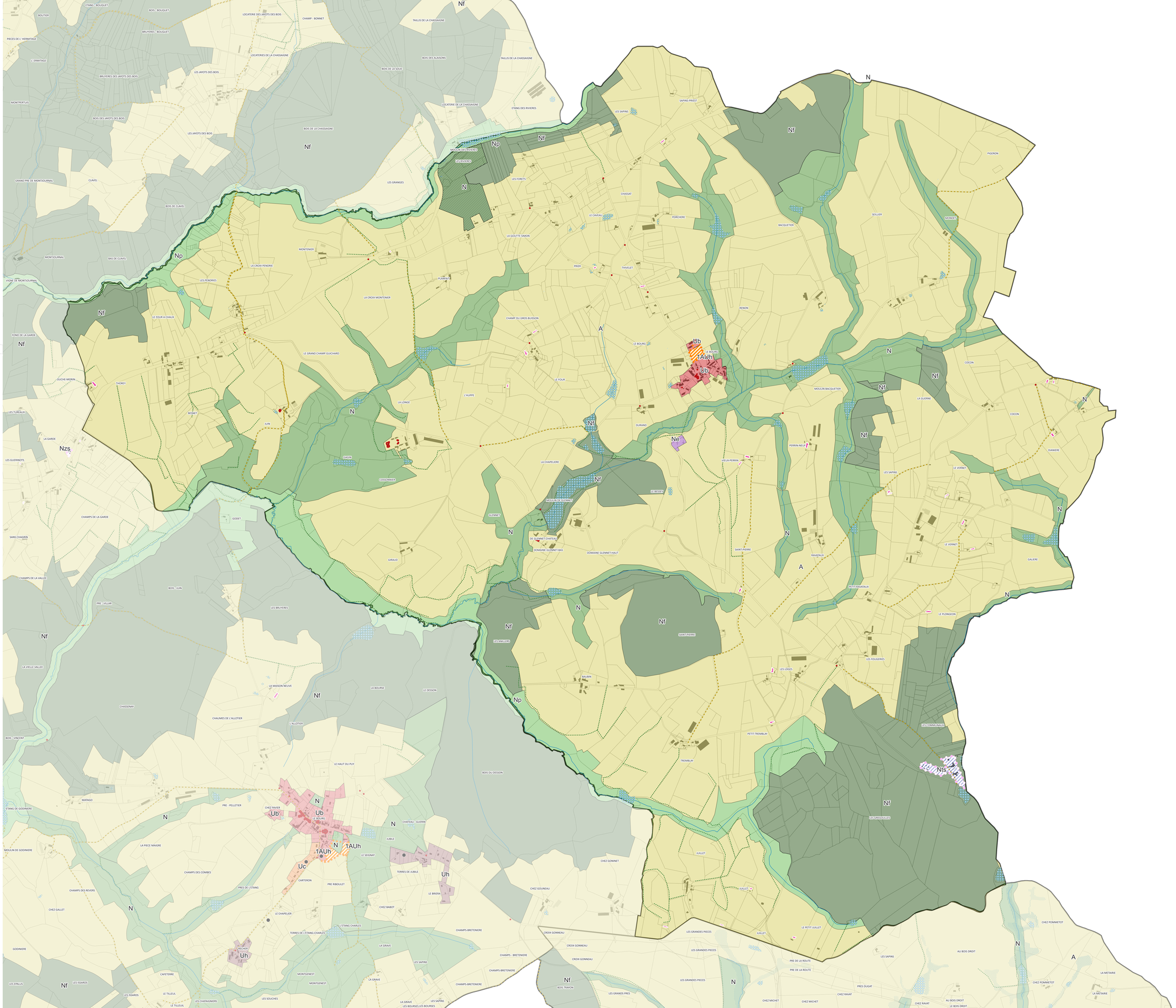


Les zones et secteurs

- Ua : Centre-ville de Lapalisse
- Ub : Centres-bourgs des autres communes
- Uc : Extensions urbaines majoritairement pavillonnaires
- Ucl : Premières extensions urbaines de Lapalisse plus denses
- Uh : Hameaux
- Ue : Grands sites d'équipement public et/ou d'intérêt collectif
- Ut : Sites à vocation touristique sur les franges des entités urbaines
- Uz : Zones et sites accueillant des activités économiques
- Uzc : Zones commerciales
- Ux : Aérodrome de Lapalisse-Périgny
- 1AUh : Secteurs destinés à accueillir de l'habitat et des activités compatibles avec cette vocation résidentielle
- 1AUh : Secteurs destinés à accueillir des activités économiques
- N : Zones naturelles et forestières
- Np : Espaces naturels les plus sensibles d'un point de vue écologique (vallée de la Besbre et ses affluents, arrêté de biotope...)
- Nf : Espaces boisés
- Nm : Zones soumises au risque minier
- Ne : Sites d'équipements publics isolés
- Nzs : Emprise constructible des sites accueillant des activités économiques isolée (STECAL)
- Nts : Emprise constructible des sites accueillant des activités touristiques (STECAL)
- Nl : Espaces naturels accueillant des activités de loisirs
- Nls : Emprise constructible des sites accueillant des activités de loisirs (STECAL)
- Npv : Secteurs artificialisés à dominante naturelle pouvant accueillir des installations de productions d'énergie renouvelable
- A : Zone agricole
- Ad : Centre d'enfouissement technique du Guegue
- Ams : Méthaniseur

Prescriptions relatives à la Trame Verte et Bleue

- Haies à protéger pour des motifs écologiques
- Cours d'eau
- Mares et étangs à protéger
- Zones humides à protéger

Prescriptions relatives au patrimoine naturel et paysager

- Espaces boisés à préserver pour des motifs paysagers
- Espaces végétalisés au sein et/ou sur les abords des zones urbaines à protéger
- Arbres remarquables à protéger
- Alignements d'arbres à protéger pour des motifs paysagers

Prescriptions relatives au patrimoine bâti

- Patrimoine bâti à protéger (bâtiments)
- Patrimoine bâti à protéger (éléments)
- Patrimoine bâti à protéger (murs)

Prescriptions relatives à la mise en oeuvre de projets

- Bâtiments pouvant potentiellement changer de destination
- Emplacement réservé
- Secteurs de Taille et de Capacités Limitées (STECAL)
- Secteurs comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Prescription relative à la diversité commerciale

- Linéaires commerciaux à préserver

Prescription relative à la mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol

- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol

Prescription relative à la mobilité

- Voies de circulation à préserver ou à créer

Autres éléments graphiques

- Limites administratives des communes
- Nouvelles constructions (non cadastrées)
- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles
- Cimetières

0 250 500 m

| N° | DESTINATION | BENEFICIAIRE | SURFACE |
|---|---|---|---|
| ISS-ER1 | Aménagement d'une zone de dépôt de matériaux | Commune | 1373 m² |
| ISS-ER2 | Extension du cimetière | Commune | 2087 m² |
| LAP-ER1 | Création d'un accès pour le secteur de projet | Commune | 521 m² |
| LAP-ER2 | Aménagement d'un espace public | Commune | 395 m² |
| LAP-ER3 | Passage du réseau de chaleur | Commune | 142 m² |
| LAP-ER4 | Passage du réseau de chaleur | Commune | 37 m² |
| LAP-ER5 | Création d'une chaufferie Biomasse | Commune | 2119 m² |
| LEB-ER1 | Extension du cimetière | Commune | 2109 m² |
| LEB-ER2 | Création d'une station d'épuration | Commune | 6068 m² |
| LEB-ER3 | Aménagement d'un espace public | Commune | 291 m² |
| LEB-ER4 | Aménagement d'un cheminement doux | Commune | 641 m² |
| LEB-ER5 | Aménagement d'un cheminement doux | Commune | 703 m² |
| LEB-ER6 | Aménagement d'une voie | Commune | 357 m² |
| PER-ER1 | Extension du cimetière | Commune | 1544 m² |
| STP-ER1 | Aménagement d'un cheminement doux | Commune | 364 m² |
| STP-ER2 | Aménagement d'un cheminement doux | Commune | 1899 m² |